

## U.C.A.P.E.

### Diplôme Européen de Compétence Niveau Collège 11-15 ans Résumé

Le D.E.C.(Diplôme Européen de Compétence) se compose de trois U.C.C.(Unités de Compétence capitalisables).

#### 1. UCC- SEJOUR TRANSNATIONAL.

Un séjour d'un minimum de huit jours dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication. Un séjour individuel ou en groupe restreint est souhaitable. Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays.

**NOUVEAU :** Pendant son séjour, l'élève préparera un dossier culturel et comparatif basé sur un thème ou aspect de la vie ou de la culture du pays visité qui l'intéresse. Le dossier sera de 10 pages (2000 mots) en langue maternelle. La langue étrangère pourra y être ajoutée si souhaité. Le dossier pourra être présenté sous format classique, Powerpoint, vidéo, dossier sonore, selon les compétences et les aptitudes de l'élève. Le 30 juin chaque établissement pourra envoyer un dossier sous format électronique au CA de l'UCAPE qui remettra un prix à l'élève ayant déposé le meilleur travail de l'année. Le résultat sera annoncé au colloque des formateurs en automne.

#### 2. UCC- LANGUE(S).

S'assurer que l'élève, au niveau de scolarité atteint, est capable de comprendre et de se faire comprendre. Une évaluation orale sanctionne la compétence linguistique des élèves. L'évaluation vérifie les capacités d'expression et de compréhension dans la ou les langues présentées. Le DEC mentionnera les langues validées si l'élève en présente plusieurs. L'épreuve doit être accessible aux élèves qui obtiennent régulièrement des notes supérieures à la moyenne. C'est l'établissement d'origine de l'élève qui valide l'UCC-Langue(s) au vu des résultats de l'épreuve orale, organisée pour la circonstance ou au vu des équivalences.

#### 3. UCC- CONNAISSANCE DE L'EUROPE.

Institutions européennes, Histoire, Géographie

Si l'établissement ne peut proposer qu'un seul thème, ce sont les institutions qui seront traitées pour faire connaître l'organisation de l'Union Européenne. S'il est possible d'en proposer plusieurs aux élèves, on peut ne pas s'en tenir aux seuls pays ayant adhéré à l'Union Européenne.

Selon les moyens humains disponibles dans l'établissement, deux formules sont possibles. Ou bien, un cours spécifique est donné aux élèves, ou bien un travail de recherche, guidé par un professeur peut être proposé. Si c'est la formule du cours qui est retenue, la validation se fera sous forme d'une épreuve ou d'un contrôle organisés par le responsable de cette formation. Si c'est la recherche qui est choisie, l'élève validera son étude par la remise d'un travail: exposé en classe, réalisation d'une exposition, réalisation d'une cassette audiovisuelle, création de jeux ou de documents destinés à aider des plus jeunes à découvrir l'Europe. Il importe de s'assurer qu'il ne s'agira pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte.

Le DEC reste accessible à l'élève moyen. Les modalités du DEC restent très souples et pourront être adaptées pour mieux intégrer le système éducatif des pays des établissements membres.